

2

DE LA

TRANSFORMATION

DE

L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE NANCY

EN

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(5 MARS 1866)

NANCY

Ve RAYBOIS, IMPRIMEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

Rue du faubourg Stanislas, 5



Nancy, imp. de veuve Raybois.

DE LA

TRANSFORMATION

DE

L'ECOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

DE NANCY

EN

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Le gouvernement de l'Empereur a pris en considération sérieuse les réclamations faites, depuis un demi-siècle, par les familles contre la nécessité d'envoyer au loin les étudiants des divers ordres, au prix de sacrifices considérables et de dangers de toutes sortes, au point de vue de leur présent et de leur avenir. Ces sacrifices ont, toujours, été plus particulièrement onéreux aux familles modestes qui, presque seules, fournissent à la France les médecins dont le nombre diminue, d'année en année, et n'est plus, en dehors des grands centres, en proportion des besoins des populations rurales. En prenant

l'initiative d'une nouvelle organisation de l'enseignement médical S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique va, par conséquent, donner satisfaction aux familles qui sont le plus intéressées dans la grande question de la décentralisation intellectuelle.

Avant d'être consultée par M. le Ministre, l'Ecole de médecine et de pharmacie de Nancy avait été sollicitée par le désir des populations de l'Est de sortir de son attitude scientifique, et de déclarer si elle pouvait ou non offrir à un groupe important de départements les avantages qui lui sont offerts, déjà, par les Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres. Appelée par M. le Ministre à tracer un plan complet d'organisation d'enseignement médical, l'Ecole de Nancy a, aujourd'hui, le devoir de se prononcer et en l'accomplissant elle pense pouvoir se borner à une courte exposition de ses convictions, faite avec la ferme volonté de rester juste, bien que discutant ses propres intérêts.

La brillante Université de 1572, fréquentée à Pont-à-Mousson par plus de 1500 étudiants et transférée à Nancy en 1768, est connue de tous et chacun sait, aussi, qu'un article du traité de Vienne de 1736 était relatif à la conservation de cette Université si chère au pays lorrain. Ce traité qui concernait aussi bien la Faculté de Médecine que les Facultés de Droit et des Lettres, n'a guère été invoqué pour le rétablissement à Nancy de l'Ecole fondée par le grand-duc Charles III et dirigée, au début, par Charles

Le Pois. Deux motifs s'y sont opposés. L'un est un préjugé encore vivace, l'autre a été une appréciation, timide peut-être mais consciencieuse, de certaines exigences scientifiques.

Si, à cent personnes intelligentes, prises en dehors du corps médical, on demande quelle est la signification des Facultés de médecine de Paris, de Montpellier et de Strasbourg, on aura cent fois la réponse suivante : A Paris les recherches de l'ordre matériel, à Montpellier la garde quasi sacerdotale des idées spiritualistes, à Strasbourg la vulgarisation précise des idées recueillies au delà de la rive droite du Rhin.

Pour qui sait et est compétent, l'Ecole de Paris ne se confond nullement avec le matérialisme, et ses professeurs ne sont pas, non plus, uniquement, matérialiens, pour se servir d'une expression polie; les professeurs de Montpellier s'approchent, de plus en plus, depuis quelques années des idées de leurs collègues de Paris où nul des professeurs de Strasbourg ne serait déplacé. Aujourd'hui la science est donc une et l'on peut établir un certain nombre de Facultés de Médecine comme il existe un certain nombre de Facultés de Droit. Le culte prétendu de systèmes opposés n'est donc qu'un préjugé, mais nul doute que dans les discussions publiques qui interviendront, celui-ci ne se trouve reproduit.

L'autre motif de silence est bien différent. En présence

des exigences actuelles de la science, Nancy qui avait pu, au dix-huitième siècle, posséder encore une Faculté de Médecine, pouvait-il au dix-neuvième la revendiquer, avec la certitude d'être au niveau de ses devoirs.

L'Ecole de Médecine n'hésite pas à répondre que pendant la première moitié de ce siècle Nancy n'ayant pas recouvré une grande partie de ses anciens avantages, n'avait pas acquis non plus, complétement, ceux que la science contemporaine a le droit de réclamer dans la fondation d'un centre médical de premier ordre.

Mais en 1866, Nancy gardant toujours un enseignement médical, pourvu de l'Ecole forestière, offrant un lycée classé parmi les meilleurs établissements de l'Empire, est redevenu le siége des Facultés de Droit, des Lettres, des Sciences. Vers ces deux derniers établissements convergent chaque année 7 à 800 aspirants au doctorat, à la licence et au baccalauréat. Les Sociétés savantes et littéraires de Nancy, pour ne parler que de celles-là, l'Académie de Stanislas, la Société de Médecine, la Conférence littéraire, la Société centrale d'Agriculture, la Société régionale d'Acclimatation ont attiré l'attention des savants et des littérateurs les plus éminents. Une activité d'esprit, remarquable, manifestée par les publications les plus diverses et les plus sérieuses, s'est développée au moment où Nancy a vu chaque année, et depuis dix ans, sa population s'accroître de mille habitants, et son enceinte reculer d'une manière surprenante. Aujourd'hui Nancy, grâce

à ce double mouvement établi à la fois dans les esprits et dans sa population peut, à raison même de ces deux faits, devenir le centre médical d'un groupe de départements parmi lesquels figurent en première ligne ceux de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, des Vosges, de la Haute-Marne, des Ardennes et auxquels doit s'ajouter, encore, le grand duché de Luxembourg.

Une étude rétrospective a montré que de 1822 à 1866, trente-huit départements ont fourni leur contingent d'étudiants à l'Ecole de Médecine actuelle.

En rappelant ici son ancienne Faculté de Médecine, ses Collèges royaux de médecine et de chirurgie, sa précieuse bibliothèque et ses collections d'histoire naturelle formant aujourd'hui le musée de la Faculté des Sciences, les cours de son Jardin botanique, son Ecole d'accouchements, son Ecole particulière de médecine devenue Ecole secondaire puis préparatoire, et ses autres établissements actuels, Nancy montre, en quelque sorte, les anneaux d'une chaîne non interrompue ; il affirme, à la fois, une tradition et la vitalité énergique d'un centre qui, pendant plus d'un demi-siècle, presque privé d'établissements de haut enseignement en a conservé le souvenir national et a gardé, aussi, le sentiment profond de la hiérarchie et de la discipline universitaires.

Ce qui précède semble prouver qu'il n'est guère possible de rencontrer de terrain mieux préparé pour la fondation

d'un centre médical puissant. Il convient, toutefois, de définir encore, plus particulièrement, certaines des conditions qui sont indispensables à l'enseignement de la science actuelle, et de prouver qu'elles peuvent donner aux familles, avec la sécurité qu'elles recherchent hors de Paris, la certitude que l'instruction médicale ne laissera absolument rien à désirer.

La discussion n'est pas nécessaire, en ce qui concerne les cours théoriques. Ils peuvent être faits partout par l'organe de professeurs choisis. Mais il n'en est pas de même des deux grandes études qui au début et à la fin de l'enseignement médical lui donnent toute sa valeur, il s'agit, on le comprend tout de suite, des études anatomiques et des études cliniques.

Pour la démonstration de l'anatomie, pour les travaux anatomiques et pour l'exposition de la médecine opératoire il faut, en effet, des conditions particulières qui ne se rencontrent que dans les grands centres de population. — En 1843 une statistique publiée pour le département de la Meurthe établissait, déjà, la possibilité de donner alors satisfaction aux exigences des études anatomiques de cent étudiants à Nancy, et d'après ce qui a été dit, précédemment, il est facile de comprendre combien sous ce rapport les facilités se sont accrues. Aujourd'hui, en effet, plus de cent cadavres peuvent être amenés aux amphithéâtres pour les besoins d'une année scolaire, en outre des autopsies

réglementaires dont le nombre s'est, en 1864-65, élevé à 131 dans les services de l'hôpital Saint-Charles. Ce qui est relatif aux nombreuses et diverses cliniques de Nancy va compléter d'ailleurs ce sujet important.

Il y a une année, à peine, en séance solennelle, le tableau des ressources cliniques dont l'Ecole de Nancy dispose était présenté. Ce tableau n'a pas varié depuis la fin de 1864, et il paraît convenable de reproduire les chiffres publiés à cette époque et qui sont relatifs à l'exercice 1863.

La clinique chirurgicale se compose d'un service à l'hôpital Saint-Charles ayant reçu 411 blessés et auquel est annexé une consultation gratuite qui a compté 5,000 consultations ou pansements; — d'un service à la Maison départementale de secours ayant reçu 200 hommes atteints soit d'affections chirurgicales, soit d'affection syphilitiques, soit d'affections cutanées; — d'un service à la Maison de secours ayant reçu 250 femmes syphilitiques.

Comme on le voit, en 1863, le chiffre des malades traités dans les trois services ouverts aux étudiants de la clinique chirurgicale s'est élevé à 861.

Pour la *clinique médicale* les sources d'instruction ont été plus importantes encore. A l'hôpital Saint-Charles 947 malades ont été traités; 610 ont été reçus dans la clinique médicale, et 337 autres admis dans le service administratif.

La clinique de la *Maternité* à la Maison de secours a reçu 100 femmes, et les étudiants ont été appelés à voir et à pratiquer 61 accouchements.

Une clinique *relative à l'aliénation mentale* existe dans l'important asile d'aliénés de Maréville, qui, en 1863, a reçu 1727 malades et dont l'effectif moyen a été pendant cet exercice de 1435 individus.

A côté de ces ressources cliniques si considérables se trouvent, encore, d'autres établissements hospitaliers ouverts aux étudiants en médecine, en vue de faits exceptionnels. Ils sont admis à l'hôpital militaire (500 lits), à l'hôpital Saint-Julien (150 vieillards), et à l'hospice Saint-Stanislas (217 enfants traités en 1863).

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que sur les dix services hospitaliers qui viennent d'être cités sept ont à leur tête des professeurs de l'Ecole de médecine.

L'indication de plusieurs milliers de malades s'offrant annuellement aux études cliniques et l'énumération des dix services hospitaliers où sont admis les étudiants de Nancy ne donnent pas, toutefois, complétement l'idée des avantages qu'ils y rencontreront sous peu. Des legs récents dont la valeur s'élève à plusieurs millions sont affectés au développement des services hospitaliers qui, aux termes des récentes fondations, doivent recevoir des malades adressés par divers départements; de nouveaux hôpitaux vont remplacer les anciens qui ne peuvent plus suffire à la popula-

tion actuelle de Nancy, à l'admission des pensionnaires et des malades ou blessés venus du dehors et envoyés, très-fréquemment, par de grands et très-nombreux établissements industriels. Ces hôpitaux organisés en vue de l'enseignement augmenteront de beaucoup, encore, les sources de l'instruction clinique si remarquables aujourd'hui.

La conservation à Nancy de la tradition de la discipline universitaire et sa mise en pratique, à l'aide de moyens particuliers créés par l'Ecole et qui constituent un système complet s'appuyant, comme point d'appui principal, sur le concours des familles des étudiants doit être rappelé ici. Mais il paraît inutile de développer les vues de l'Ecole, parce qu'un travail spécial réclamé par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, sur ce sujet si important, lui a été adressé en février dernier.

Rien à dire non plus sur la question du local. Il y a trois ans, à peine, que l'Ecole a pris possession d'une partie du nouveau palais de l'Académie et ce local peut suffire dans le présent.

Un dernier mot sur les professeurs. Cette question n'est point aussi délicate à traiter qu'il semble au premier abord. De quinze professeurs actuels les plus anciens ont dû leur titre à des épreuves spéciales et à des concours rendus publics, et les derniers nommés ont brillé, comme

plusieurs de leurs devanciers, dans les concours de l'internat de Paris. Des publications très-nombreuses, parfois suivies de récompenses éclatantes, ont fait connaître les sérieux travaux des professeurs et de hautes et nombreuses distinctions honorifiques ont récompensé leur professorat.

Adopté, le 5 mars 1866, en séance du Conseil de l'École.

Ont été présents aux délibérations :

MM. Ed. Simonin, *rapporteur;* Blondlot, Roussel, Victor Parisot, Léon Parisot, Demange, Béchet et Grandjean, professeurs titulaires;

MM. Xardel, Poincaré et Émile Parisot, professeurs adjoints;

MM. Delcominète, Bertin, Ed. de Schacken et Lallement, professeurs suppléants.

Il est d'un haut intérêt de faire connaître que le Conseil académique de Nancy, *dans une session extraordinaire, ouverte le* 15 *mars* 1866, *a émis, à l'unanimité des Membres présents, le vœu de* la transformation de l'École de Médecine et de Pharmacie de Nancy en Faculté de Médecine, *et que les considérants de ce vœu ont été transmis, au nom du Conseil, par M. le Recteur, à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique.*

Le Directeur de l'École,

Ed. SIMONIN.

